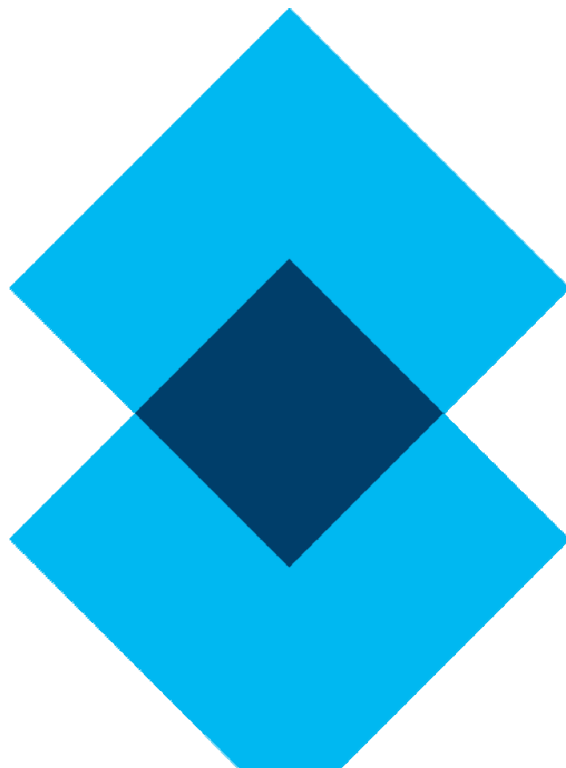


RAPPORT DE GESTION

Trimestres terminés les 31 mars 2012 et 2011



RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION

Groupe Aeroplan Inc., faisant affaire sous le nom d'AIMIA (avec ses filiales directes et indirectes, lorsque le contexte l'exige, « AIMIA » ou la « Société »), a été constituée le 5 mai 2008 en vertu des lois du Canada en tant que filiale en propriété exclusive du Fonds de revenu Aéroplan (le « Fonds »). Il a succédé au Fonds de revenu Aéroplan à la suite de la réorganisation de la structure de fiducie de revenu du Fonds en structure de société par actions aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux le 25 juin 2008.

Le présent rapport de gestion contient une analyse de la situation financière et des résultats opérationnels d'AIMIA.

Le présent rapport de gestion est établi en date du 3 mai 2012 et doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires ci-joints d'AIMIA pour le trimestre terminé le 31 mars 2012 et les notes y afférentes, les états financiers consolidés audités d'AIMIA pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 et les notes y afférentes, le rapport de gestion annuel d'AIMIA (le « rapport de gestion de 2011 »), la notice annuelle d'AIMIA et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, datées respectivement du 22 mars et du 16 mars 2012.

Les résultats et les flux de trésorerie d'AIMIA sont soumis à certains risques. Pour une description des risques, se reporter à la rubrique [Risques et incertitudes](#).

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Ces derniers se reconnaissent à l'usage de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter », et à l'emploi d'autres termes semblables, notamment à la mention de certaines hypothèses. Ces énoncés peuvent porter, par exemple, sur des stratégies, des attentes, des objectifs, des activités prévues ou des mesures à venir.

De par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses et sont soumis à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions, les prédictions ou les énoncés prospectifs ne sont pas fiables en raison notamment de la nature évolutive des événements externes et des incertitudes auxquelles les activités et la structure de l'entreprise sont soumises en général. La réalité pourra se révéler très différente des résultats exprimés dans les énoncés prospectifs pour de nombreuses raisons, entre autres la dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et les clients, les conflits d'intérêts, un nombre plus élevé que prévu d'échanges contre des primes, la réglementation, la situation de l'économie ou du marché de détail, la concurrence, les problèmes de liquidité d'Air Canada, les perturbations chez Air Canada ou dans l'industrie du voyage, des changements dans le secteur du transport aérien et une hausse des coûts des transporteurs aériens, les coûts d'approvisionnement et de capacité, les frais d'échange futurs non provisionnés, l'incapacité de protéger les bases de données et les renseignements personnels des consommateurs, les changements aux programmes de fidélisation coalisés, la nature saisonnière des activités, d'autres facteurs et le rendement antérieur, les activités à l'étranger, les poursuites, la dépendance envers le personnel clé, les relations de travail, le passif au titre des régimes de retraite, les pannes d'équipement électronique et l'incapacité d'utiliser les logiciels tiers, l'incapacité de protéger les droits de propriété intellectuelle, les

RAPPORT DE GESTION

fluctuations des taux d'intérêt et du change, le niveau d'endettement et les clauses restrictives relativement à la dette actuelle et future, l'incertitude des versements de dividendes, la gestion de la croissance, les notations de même que les autres facteurs précisés dans ce rapport de gestion et dans les autres documents publics d'AIMIA déposés auprès des organismes de réglementation en valeurs mobilières canadiens. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes témoignent des attentes d'AIMIA au 3 mai 2012 et ils pourraient changer après cette date. Toutefois, AIMIA n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison d'une nouvelle information, d'un fait nouveau ou pour toute autre raison, sauf si cela est exigé en vertu des règlements en valeurs mobilières applicables.

RAPPORT DE GESTION

RUBRIQUES DU RAPPORT DE GESTION :

GLOSSAIRE	4
APERÇU	6
STRATÉGIE.....	8
INDICATEURS DE RENDEMENT	8
CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS	11
RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET RÉSULTATS FINANCIERS	11
POINTS SAILLANTS DU TRIMESTRE.....	12
SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES.....	13
INFORMATIONS SECTORIELLES.....	14
RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN %.....	17
COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 MARS 2012 ET 2011	18
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	25
STRATÉGIE DE FINANCEMENT	26
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	27
PARTICIPATION DANS PREMIER LOYALTY & MARKETING, S.A.P.I. DE C.V.....	31
PLACEMENT DANS CARDLYTICS, INC.	33
INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE.....	33
PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES	34
TRANSACTIONS AVEC AIR CANADA	36
SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX.....	38
DIVIDENDES	39
CAPITAL SOCIAL	40
RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE.....	40
MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR.....	41
ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES	43
CONTRÔLES ET PROCÉDURES	44
RISQUES ET INCERTITUDES	44
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	45

RAPPORT DE GESTION

GLOSSAIRE

« **Aéroplan** » ou « **Aéroplan Canada** » : Aimia Canada Inc. (anciennement Aéroplan Canada Inc.);

« **Aimia** » : Groupe Aeroplan Inc., faisant affaire sous le nom d'Aimia et, lorsque le contexte l'exige, ses filiales et sociétés affiliées;

« **Aimia EMEA Limited** » : anciennement Loyalty Management Group Limited, société constituée sous le régime des lois de l'Angleterre et du pays de Galles;

« **Capacité productive** » : englobe les positions de tête d'Aimia et de ses filiales sur le marché et la notoriété de leurs marques, le grand nombre de leurs membres, leurs relations avec les partenaires commerciaux et les clients ainsi que leur technologie et leurs employés;

« **Coût moyen des primes par unité de fidélisation** » : coût qui équivaut, pour une période donnée, au coût des primes pour la période divisé par le nombre d'unités de fidélisation échangées contre des primes pour cette période;

« **Désistements** » : nombre estimatif d'unités de fidélisation vendues qui ne devraient pas être échangées. De par leur nature, les désistements sont assujettis à des estimations et à l'exercice du jugement. La direction estime que le taux moyen pondéré consolidé de désistements s'établit à 18 % au 31 mars 2012 (21 % au 31 mars 2011). Ce taux est calculé en fonction du total des unités de fidélisation en circulation en vertu des programmes de fidélisation de la Société;

« **Facturation brute** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation, des services de fidélisation propriétaire, des services d'analytique de la fidélité ainsi que d'autres services rendus ou à rendre;

« **Facturation brute tirée de la vente d'unités de fidélisation** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation;

« **Frais d'échange futurs** » : total du passif estimatif relatif au coût futur des primes à l'égard des unités de fidélisation vendues et en cours, déduction faite des désistements, évalué en fonction du coût moyen des primes par unité de fidélisation pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle);

« **IFRS** » : Normes internationales d'information financière;

« **ISS** » : services d'Intelligent Shopper Solutions, anciennement appelée LMG Insight and Communication (I&C);

« **Jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA** » : décision rendue par la Cour de justice de l'Union européenne le 7 octobre 2010;

« **Milles Aéroplan** » : milles émis par Aéroplan Canada en vertu du programme Aéroplan;

« **Milles ayant fait l'objet d'un désistement** » : milles émis, non expirés, qui ne devraient pas être échangés;

« **Milles expirés** » : milles retranchés du compte d'un membre et qui ne sont plus échangeables;

RAPPORT DE GESTION

« **Nectar** », « **Nectar UK** » ou « **programme Nectar** » : programme de fidélisation coalisé exploité par notre secteur EMOA au Royaume-Uni;

« **Nectar Italia** » ou « **programme Nectar Italia** » : programme de fidélisation coalisé exploité par notre secteur EMOA en Italie;

« **Partenaires commerciaux** » : partenaires d'accumulation et partenaires d'échange;

« **Partenaires d'accumulation** » : partenaires commerciaux qui achètent des services de fidélisation coalisée, y compris les unités de fidélisation;

« **Partenaires d'échange** » : partenaires commerciaux qui offrent des primes-voyages, des réductions sur des articles achetés et d'autres primes aux membres en échange d'unités de fidélisation;

« **PCGR** » : principes comptables généralement reconnus du Canada, qui s'entendent des Normes internationales d'information financière depuis le 1^{er} janvier 2011;

« **Points Nectar** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar;

« **Points Nectar Italia** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar Italia;

« **Programme Aéroplan** » : programme de fidélisation coalisé exploité par Aéroplan Canada, qui en est le propriétaire;

« **Total des milles** » : total des milles Aéroplan échangeables (y compris les milles ayant fait l'objet d'un désistement, mais pas les milles expirés) émis en vertu du programme Aéroplan;

« **Unités de fidélisation ayant fait l'objet d'un désistement** » : unités de fidélisation émises, non expirées, qui ne devraient pas être échangées;

« **Unités de fidélisation** » : milles, points ou autres unités de programmes de fidélisation émis par des filiales d'Aimia en vertu des programmes respectifs détenus et exploités par chacune des entités;

« **Variation des frais d'échange futurs** » : variation du passif relatif aux frais d'échange futurs estimatif survenue au cours d'un trimestre (pour les périodes intermédiaires) ou d'un exercice (pour la présentation de l'information financière annuelle). Aux fins de ce calcul, le solde d'ouverture du passif relatif aux frais d'échange futurs est réévalué au moyen de l'application rétroactive à toutes les périodes antérieures du dernier coût moyen des primes par unité de fidélisation pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle). Elle est calculée en multipliant la variation du nombre estimatif d'unités de fidélisation en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement d'une période à l'autre par le coût moyen des primes par unité de fidélisation pour la période.

RAPPORT DE GESTION

APERÇU

Aimia est un chef de file international dans le domaine de la gestion de la fidélisation qui, par l'intermédiaire de ses filiales, compte trois secteurs opérationnels régionaux : Canada; États-Unis et Asie-Pacifique (« É.-U. et APAC »); et Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMOA »). Notre structure régionale fait en sorte que nos leaders demeurent près de nos clients, de nos partenaires et de nos investisseurs, tandis que nos services de fidélisation nous permettent d'innover, de partager les meilleures pratiques et de collaborer afin de fournir des solutions à nos clients de toutes les régions et du monde entier.

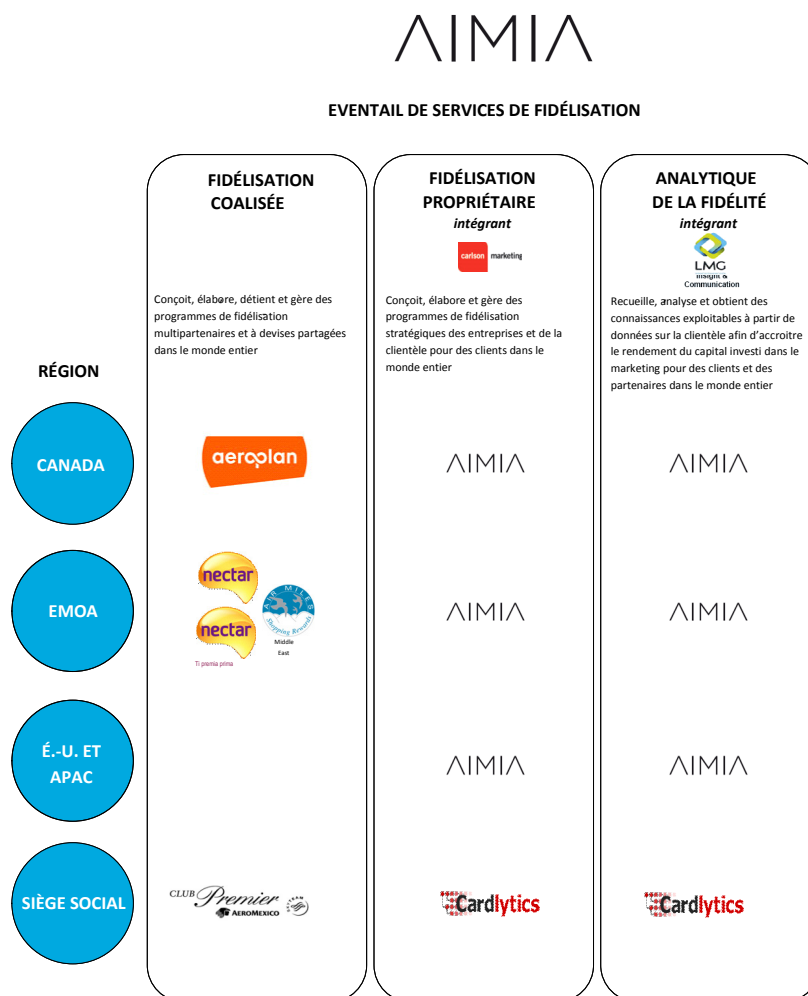
Au Canada, Aimia est le propriétaire et l'exploitant du programme Aéroplan, programme de fidélisation coalisé par excellence de ce pays. En EMOA, Aimia est le propriétaire et l'exploitant de Nectar, plus important programme de fidélisation coalisé du Royaume-Uni, d'Air Miles Moyen-Orient, programme de fidélisation coalisé de premier plan des Émirats arabes unis, par l'entremise d'une participation de 60 %, et de Nectar Italia, plus important programme de fidélisation coalisé d'Italie, par l'entremise d'une participation de 75 %. Par l'intermédiaire des services d'Intelligent Shopper Solutions (« ISS ») (auparavant appelée LMG Insight & Communication ou I&C), le secteur EMOA d'Aimia fournit aussi des services de connaissances et d'analyse des données aux détaillants et à leurs fournisseurs au Royaume-Uni et dans le monde entier. Dans chaque région, Aimia fournit des services de fidélisation propriétaire, notamment la conception, le lancement et l'exploitation de programmes de fidélisation à ses clients (auparavant fournis sous la bannière Carlson Marketing). De plus, les services d'analytique de la fidélité d'Aimia tirent aussi parti de l'expertise développée par le groupe de Carlson Marketing spécialisé dans les sciences décisionnelles en matière de conception d'outils d'analyse pour aider les clients dans le monde entier à recueillir, analyser et trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing.

Aimia détient aussi une participation de 28,86 % dans Premier Loyalty & Marketing, S.A.P.I. de C.V. (« PLM »), qu'elle contrôle conjointement avec Grupo Aeromexico, S.A.B. de C.V., propriétaire et exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé du Mexique, en plus de détenir une participation minoritaire dans Cardlytics, Inc. (« Cardlytics »), société américaine fermée dans le domaine du marketing transactionnel financé par les marchands pour les services bancaires électroniques. Ces placements sont pris en compte dans le secteur Siège social.

RAPPORT DE GESTION

STRUCTURE RÉGIONALE ET SERVICES DE FIDÉLISATION

Le diagramme suivant illustre la structure régionale adoptée par Aimia aux fins de la communication de l'information financière et l'éventail complet de services de fidélisation au 31 mars 2012 :



Notes :

- Le diagramme ci-dessus ne reflète pas la structure d'entreprise réelle d'Aimia, mais plutôt sa structure opérationnelle.
- Au 31 mars 2012, Aimia détenait 75 % de Nectar Italia, 60 % d'Air Miles Moyen-Orient, 28,86 % de Club Premier et une participation minoritaire dans Cardlytics. Toutes les autres unités opérationnelles présentées dans le diagramme ci-dessus sont détenues à 100 % par Aimia.
- La fidélisation propriétaire comprend les services mondiaux de marketing de la fidélisation de Carlson Marketing.
- L'analytique de la fidélité comprend les services d'Intelligent Shopper Solutions (ISS) (auparavant connue sous le nom de LMG Insight & Communication ou I&C) et le groupe de Carlson Marketing spécialisé en sciences décisionnelles. Bien que ISS offre des services dans l'ensemble des régions, aux fins de la communication de l'information financière, ses résultats sont cependant présentés dans le secteur EMOA seulement.
- Par l'intermédiaire de son alliance stratégique, Aimia collabore avec Cardlytics afin d'offrir des services de fidélisation financés par les marchands pour les services bancaires électroniques dans chacune de nos régions. Au 31 mars 2012, le placement dans Cardlytics était présenté dans le secteur Siège social comme un placement disponible à la vente.

RAPPORT DE GESTION

STRATÉGIE

Se référer à la rubrique correspondante du rapport de gestion de 2011 pour une revue de la stratégie d'Aimia.

INDICATEURS DE RENDEMENT

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Aimia tire ses rentrées de fonds principalement de la vente d'unités de fidélisation à ses partenaires d'accumulation au titre de ses programmes de fidélisation coalisés, des services de fidélisation propriétaire rendus ou à rendre à des clients (auparavant fournis par Carlson Marketing) et des services d'analytique de la fidélité. Ces rentrées de fonds sont appelées « facturation brute ».

Produits des activités ordinaires

Fidélisation coalisée

Une caractéristique des programmes de fidélisation multipartenaires ou à devises partagées d'Aimia est que les produits bruts tirés de la vente d'unités de fidélisation à ses partenaires, autrement dit la « facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation », soient différés puis constatés à titre de produits des activités ordinaires au moment où les unités de fidélisation sont échangées par les membres. En se fondant sur l'expérience passée, la direction prévoit qu'un certain nombre d'unités de fidélisation vendues ne seront jamais échangées par les membres. Il s'agit des « désistements ». Aimia constate les produits liés aux unités de fidélisation dont il ne prévoit pas qu'elles seront échangées par les membres en fonction du nombre d'unités de fidélisation échangées dans une période donnée par rapport au nombre total des unités de fidélisation qui devraient, d'après la Société, être échangées.

Fidélisation propriétaire

Aimia touche des honoraires liés aux services de fidélisation propriétaire qui se rattachent à la commercialisation directe, à la promotion des ventes ainsi qu'à la conception, à l'élaboration et à l'administration de programmes de fidélisation pour le compte de ses clients. Ces honoraires sont pris en compte dans la facturation brute et constatés dans les produits des activités ordinaires lorsque le montant, le degré d'avancement et les coûts du service peuvent être évalués de manière fiable et qu'il est probable que les avantages économiques liés au service seront réalisés.

RAPPORT DE GESTION

Autres

Les autres produits des activités ordinaires sont constitués de ce qui suit :

- les honoraires liés à l'analytique de la fidélité, tirés des services analytiques et outils d'analyse sous licence qui aident les clients à recueillir, analyser et trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing;
- les frais facturés aux membres de programmes de fidélisation coalisés pour divers services;
- la commercialisation du savoir-faire, des marques de commerce et de l'expertise dans le secteur de la fidélisation, ainsi que les redevances relatives aux marques de commerce Air Miles et Nectar;
- la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs d'Air Canada.

Ces honoraires sont également pris en compte dans la facturation brute et sont constatés à titre de produits des activités ordinaires lorsque les services sont rendus ou selon la comptabilité d'exercice, compte tenu de la nature des ententes, dans le cas des redevances.

Coût des primes, coûts directs et charges opérationnelles

Le coût des primes s'entend du coût d'achat des billets d'avion ou d'autres produits ou services des partenaires d'échange pour remettre aux membres les primes qu'ils ont choisies au moment de l'échange de leurs unités de fidélisation. À ce moment-là, Aéroplan engage et constate le coût d'achat des primes choisies. Le coût total des primes varie selon le nombre d'unités de fidélisation échangées et le coût des primes achetées par Aimia relativement aux unités de fidélisation échangées.

Le coût moyen des primes par unité de fidélisation échangée est une mesure importante, car une simple variation, si faible soit-elle, peut avoir de fortes répercussions sur le coût global compte tenu de l'importance du volume des unités de fidélisation échangées.

Les coûts directs sont les coûts directement attribuables à la prestation de services de fidélisation propriétaire et d'analytique de la fidélité, notamment la main-d'œuvre, la technologie, la distribution de primes et les commissions.

Les charges opérationnelles engagées représentent, entre autres, les frais d'exploitation des centres de contacts, principalement constitués des salaires ainsi que les frais de publicité et de promotion, les frais liés aux systèmes et à la technologie de l'information et les autres frais administratifs généraux.

RÉSULTAT AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENT AJUSTÉ (« BAIIA AJUSTÉ »)

La direction se sert du BAIIA ajusté en fonction de certains facteurs propres aux activités de la Société, tels que les variations des produits différés et des frais d'échange futurs (le « BAIIA ajusté »), pour évaluer le rendement et pour mesurer la conformité aux clauses restrictives relatives à la dette. De l'avis de la direction, le BAIIA ajusté aide les investisseurs à comparer le rendement d'Aimia d'une manière uniforme, sans égard à l'amortissement, qui de par sa

RAPPORT DE GESTION

nature est un élément hors trésorerie et peut varier de façon importante en fonction des méthodes de comptabilisation utilisées ou de divers facteurs non opérationnels tels que le coût d'origine.

La variation des produits différés correspond à la différence entre la facturation brute et les produits constatés, y compris la constatation des désistements.

Les frais d'échange futurs correspondent à l'estimation par la direction du coût futur des primes au titre des unités de fidélisation vendues qui sont en cours et n'ont pas fait l'objet d'un désistement à la fin d'une période donnée. Les frais d'échange futurs sont réévalués à la fin de la période en fonction du coût unitaire moyen le plus récemment établi par unité de fidélisation échangée durant la période en question (coût des primes par rapport au nombre d'unités de fidélisation échangées) appliqué au nombre d'unités de fidélisation en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement à la fin de la période. Par conséquent, les frais d'échange futurs et la variation des frais d'échange futurs doivent être calculés à la fin de la période et pour la période. La simple somme des variations séquentielles d'une période à l'autre pour aboutir à une variation cumulative pour une période donnée peut produire des résultats erronés selon la fluctuation du coût moyen des primes par unité de fidélisation échangée durant la période en question.

Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») conformément à sa publication d'octobre 2008, intitulée *Améliorer la communication de l'information au moyen de mesures financières hors PCGR – Principes généraux et lignes directrices sur la présentation du BAIIA et des flux de trésorerie disponibles*.

Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au résultat opérationnel ou au résultat net pour mesurer le rendement et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au [SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*. Le BAIIA ajusté ne doit pas être utilisé comme mesure exclusive des flux de trésorerie, puisqu'il ne tient compte ni de la croissance du fonds de roulement, ni des dépenses d'investissement, des remboursements de la dette et d'autres rentrées et sorties de fonds présentées dans les tableaux des flux de trésorerie.

RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Le résultat net ajusté permet d'évaluer la rentabilité d'une manière cohérente avec le BAIIA ajusté. Il correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de la Société, ajusté pour exclure l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, la quote-part du résultat net de PLM et les pertes de valeur comptabilisées. Le résultat net ajusté tient compte de la variation des produits différés et de la variation des frais d'échange futurs, déduction faite de l'incidence des impôts sur le résultat et de la participation ne donnant pas le contrôle (le cas échéant) dans ces éléments à l'échelle de l'entité.

Le résultat net ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au résultat net pour mesurer la rentabilité et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un

RAPPORT DE GESTION

rapprochement avec les PCGR, se reporter au *SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES NORMALISÉS (« FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES »)

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non conforme aux PCGR recommandée par l'ICCA en vue d'établir une mesure cohérente et comparable des flux de trésorerie disponibles d'une entité à l'autre à partir des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Cette mesure est utilisée comme indicateur de la solidité et de la performance financière.

Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme étant les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, comme ils sont comptabilisés selon les PCGR, déduction faite des ajustements pour tenir compte :

- a) du total des dépenses en immobilisations inscrit selon les PCGR;
- b) des dividendes, quand cela est stipulé, à moins qu'ils ne soient déduits du calcul des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Pour un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, se reporter au *SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS

Pour une revue des facteurs en cause, se référer au rapport de gestion de 2011.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET RÉSULTATS FINANCIERS

Certaines des données financières d'Aimia qui suivent sont tirées des états financiers consolidés intermédiaires du trimestre terminé le 31 mars 2012 et des notes y afférentes, avec lesquelles ces données doivent être lues.

Historiquement, les activités du programme Aéroplan sont généralement saisonnières, le volume d'échanges étant plus élevé pendant le premier semestre de l'exercice et l'accumulation étant plus grande au deuxième semestre. Le programme Nectar est caractérisé par un volume d'échanges plus élevé pendant le dernier trimestre de l'exercice en raison de la période des Fêtes. Les activités de fidélisation propriétaire connaissent une variation saisonnière analogue au dernier trimestre de l'exercice, en raison également de la période des Fêtes, mais cette variation n'a pas d'effet significatif sur les activités consolidées, l'importance relative des services liés aux distributions de primes étant moindre que celle du programme d'Aéroplan et du programme Nectar.

RAPPORT DE GESTION

POINTS SAILLANTS DU TRIMESTRE

- Facturation brute de 536,6 M\$;
- Résultat opérationnel de 75,1 M\$;
- Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société de 45,3 M\$;
- Résultat par action ordinaire de 0,24 \$;
- Flux de trésorerie opérationnels de 31,0 M\$;
- BAIIA ajusté de 88,9 M\$;
- Résultat net ajusté de 55,8 M\$;
- Flux de trésorerie disponibles de (10,6) M\$.

RAPPORT DE GESTION

SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

	Trimestres terminés les 31 mars		%Δ
(en milliers, sauf l'information sur les actions et les données par action)	2012 \$	2011 \$	T1
Facturation brute	536 636	527 880	1,7
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	385 984	362 739	6,4
Produits au titre des unités de fidélisation	418 215	378 852	10,4
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	122 457	139 638	(12,3)
Autres produits des activités ordinaires	27 053	27 718	(2,4)
Total des produits des activités ordinaires	567 725	546 208	3,9
Coût des primes et coûts directs	(322 396)	(327 616)	(1,6)
Marge brute avant amortissement ^(a)	245 329	218 592	12,2
Amortissement	(8 462)	(7 820)	8,2
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	(20 795)	(23 329)	(10,9)
Marge brute	216 072	187 443	15,3
Charges opérationnelles	(140 931)	(137 981)	2,1
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	20 795	23 329	(10,9)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	95 936	72 791	31,8
Amortissement	8 462	7 820	8,2
BAIIA ^{(a)(c)}	104 398	80 611	29,5
Ajustements:			
Variation des produits différés			
Facturation brute	536 636	527 880	
Produits des activités ordinaires	(567 725)	(546 208)	
Variation des frais d'échange futurs ^(b)	15 553	10 270	
(Variation du nombre net d'unités de fidélisation en cours x coût moyen des primes par unité de fidélisation pour la période)			
Total partiel des ajustements	(15 536)	(8 058)	
BAIIA ajusté ^(c)	88 862	72 553	22,5
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	45 293	25 428	
Nombre moyen pondéré d'actions	173 820 140	185 482 236	
Résultat par action ordinaire ^(d)	0,24	0,12	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	45 293	25 428	78,1
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	20 795	23 329	
Quote-part du résultat net de PLM	(1 155)	(6 138)	
Ajustements du BAIIA ajusté (indiqué plus haut)	(15 536)	(8 058)	
Impôts liés aux ajustements ^(e)	6 633	1 657	
Quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle des ajustements ci-haut	(223)	(116)	
Résultat net ajusté ^(c)	55 807	36 102	54,6
Résultat net ajusté par action ordinaire ^{(c)(d)}	0,30	0,18	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	45 293	25 428	
Résultat net par action ordinaire ^(d)	0,24	0,12	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	30 970	(14 841)	
Dépenses en immobilisations	(12 656)	(6 312)	
Dividendes	(28 905)	(25 813)	
Flux de trésorerie disponibles ^(c)	(10 591)	(46 966)	77,4
Total de l'actif	4 839 171	5 014 085	
Total du passif non courant	1 316 989	1 578 713	
Total des dividendes	28 905	25 813	
Total des dividendes par action privilégiée	0,406	0,406	
Total des dividendes par action ordinaire	0,150	0,125	

RAPPORT DE GESTION

- a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Le coût unitaire issu de ce calcul s'applique rétroactivement à toutes les périodes antérieures, donnant lieu à une réévaluation du passif en fonction du dernier coût moyen unitaire disponible.
- c) Mesure hors PCGR.
- d) Déduction faite des dividendes payés sur les actions privilégiées.
- e) Le taux d'impôt effectif, correspondant à la charge d'impôt sur le résultat présentée dans le compte de résultat divisée par le résultat avant impôt de la période par entité, est appliqué aux ajustements respectifs de chaque entité notés ci-dessus.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 31 mars 2012, la Société comptait trois secteurs opérationnels : Canada, EMOA et É.-U. et APAC.

Les secteurs de la Société sont ses unités opérationnelles stratégiques. Pour chacune des unités opérationnelles stratégiques, le chef de la direction de la Société examine des rapports de gestion internes tous les mois. Les secteurs ont été définis en fonction des régions géographiques et sont alignés avec la structure organisationnelle et l'orientation stratégique de l'entité.

Le secteur Canada génère principalement ses produits du programme Aéroplan et des services de fidélisation propriétaire. Le secteur É.-U. et APAC génère principalement ses produits des services de fidélisation propriétaire. Le secteur EMOA tire principalement ses produits des programmes de fidélisation, y compris les programmes Nectar et Nectar Italia, dont les activités sont exercées au Royaume-Uni et en Italie, respectivement, et de sa participation dans le programme Air Miles Moyen-Orient. De plus, le secteur EMOA tire aussi des produits des services de fidélisation propriétaire et de services d'analytique de la fidélité, ce qui comprend les services d'ISS.

Les méthodes comptables se rapportant à chacun des secteurs sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins des états financiers consolidés. La gestion des autres charges financières, de la rémunération fondée sur des actions et de la charge d'impôt sur le résultat étant centralisée, ces charges ne sont pas attribuées aux secteurs opérationnels.

Les produits et les charges intersociétés de la période correspondante de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour la période considérée.

RAPPORT DE GESTION

- a) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel. Le siège social inclut également la situation financière et les comptes de résultats de nos opérations en Inde, les placements dans PLM et Cardlytics ainsi que la quote-part du résultat net de PLM.
- c) Inclut la facturation brute de 119,1 M\$ au R.-U. et de 46,1 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, comparé à une facturation brute de 99,7 M\$ au R.-U. et de 48,9 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 31 mars 2011. La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où résident la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.
- d) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, les contrats avec des partenaires d'accumulation, les marques de commerce, les relations clients, les autres immobilisations incorporelles, les logiciels et technologie et les immobilisations corporelles.
- e) Inclut des actifs non courants de 409,6 M\$ au R.-U. et de \$35,9 M\$ aux États-Unis en date du 31 mars 2012, comparé à des actifs non courants de 398,9 M\$ au R.-U. et de 96,4 M\$ aux États-Unis en date du 31 mars 2011.
- f) Mesure hors PCGR.
- g) Les produits et charges intersociétés de la période comparative ont été reclassés selon le mode de présentation adopté pour la période écoulée.

RAPPORT DE GESTION

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN %

(en pourcentage du total des produits des activités ordinaires)	Trimestres terminés les 31 mars	
	2012 %	2011 %
Total des produits des activités ordinaires	100,0	100,0
Coût des primes et coûts directs	(56,8)	(60,0)
Marge brute avant amortissement ^(a)	43,2	40,0
Charges opérationnelles	(24,8)	(25,3)
Amortissement	(1,5)	(1,4)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	16,9	13,3

(en pourcentage de la facturation brute)	Trimestres terminés les 31 mars	
	2012 %	2011 %
Facturation brute	100,0	100,0
Total des produits des activités ordinaires	105,8	103,5
Coût des primes et coûts directs	(60,1)	(62,1)
Charges opérationnelles	(26,3)	(26,1)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	17,9	13,8
BALIA ajusté ^(b)	16,6	13,7
Résultat net ajusté ^(b)	10,4	6,8
Flux de trésorerie disponibles ^(b)	(2,0)	(8,9)

(a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(b) Mesure hors PCGR.

RAPPORT DE GESTION

COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 MARS 2012 ET 2011

La **facturation brute** du trimestre terminé le 31 mars 2012 s'est élevée à 536,6 M\$, contre 527,9 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, soit une hausse de 8,7 M\$ ou de 1,7 % qui est principalement attribuable à la performance du secteur EMOA.

La capacité d'Aimia de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle des services de fidélisation propriétaire et des services d'analytique de la fidélité, dont les habitudes sont, à leur tour, tributaires de la conjoncture économique des pays où opèrent les programmes de fidélisation et où les services sont rendus. Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante pendant le trimestre terminé le 31 mars 2012 :

La **facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation** s'est élevée à 386,0 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, contre 362,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, ce qui représente une hausse de 23,3 M\$ ou de 6,4 %.

La facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation est comptabilisée à titre de produits différés jusqu'au moment où ces unités de fidélisation sont échangées. Les unités de fidélisation échangées sont constatées à titre de produits des activités ordinaires en fonction du prix de vente moyen cumulatif des unités de fidélisation accumulées dans le cadre des programmes respectifs, émises depuis le 1^{er} janvier 2002 en ce qui concerne le programme Aéroplan et depuis la date de mise en œuvre respective des programmes Nectar, Nectar Italia et Air Miles Moyen-Orient.

CANADA

Le nombre de milles Aéroplan émis au cours du trimestre terminé le 31 mars 2012 a diminué de 0,5 % par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2011.

Aéroplan a enregistré une progression de 0,1 M\$ de la facturation brute au titre de la vente des milles Aéroplan par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'intensification de 7,6 M\$ ou de 4,8 % des activités attribuables aux partenaires financiers en raison d'une augmentation du nombre de cartes de crédit actives et des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit active, intensification qui a été compensée par une réduction de l'accumulation pour Air Canada.

EMOA

Le nombre de points Nectar UK émis au cours du trimestre terminé le 31 mars 2012 a augmenté de 22,5 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation des émissions dans le secteur de l'énergie du fait d'un nouveau partenaire d'accumulation, British Gas, de la forte croissance sous-jacente et d'une augmentation de l'activité de primes promotionnelles sous forme de points dans le secteur des épiceries ainsi que par la croissance dans le secteur de la rénovation domiciliaire.

RAPPORT DE GESTION

Le nombre de points Nectar Italia émis a augmenté de 19,6 % par rapport à la période précédente, en raison principalement de la croissance du programme, de l'utilisation accrue de primes sous forme de points par les partenaires du secteur des épiceries et de l'ajout d'un nouveau partenaire du secteur de la vente au détail.

Le secteur EMOA a enregistré une augmentation de 23,1 M\$ de la facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation, déduction faite de l'incidence défavorable des cours de change de 0,7 M\$ découlant de l'appréciation des monnaies étrangères en regard du dollar canadien. La variation opérationnelle de 23,8 M\$ s'explique essentiellement par une augmentation de 19,8 M\$ de la facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation dans le cadre du programme Nectar, attribuable aux secteurs de l'énergie, des épiceries et de la rénovation domiciliaire, ainsi qu'à une hausse de 3,3 M\$ de la facturation brute de Nectar Italia au titre de la vente des unités de fidélisation attribuable pour l'essentiel à la croissance du programme.

Les **autres éléments de facturation brute**, qui comprennent les honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 150,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, contre 165,1 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, soit une baisse de 14,4 M\$ ou de 8,7 %. La baisse s'explique essentiellement par la perte des activités liées à Qantas, qui représente 4,7 M\$, la partie restante de la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa aux États-Unis à hauteur de 3,3 M\$, la diminution du rendement dans le secteur des services financiers au Canada, qui représente 4,5 M\$, et la résiliation de l'offre de services de commercialisation non fondamentaux dans le secteur EMOA. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par une hausse de la facturation brute tirée des services d'ISS, qui s'est accrue de 23,3 % par rapport à la période correspondante de 2011. Les facteurs qui sous-tendent la variation restante sont expliqués sous la rubrique *Produits des activités ordinaires*.

Échanges – Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour le trimestre terminé le 31 mars 2012 a atteint 21,4 milliards, contre 19,9 milliards pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, soit une progression de 1,5 milliard ou de 7,5 %, en raison surtout de la popularité continue d'un nouveau produit d'échange contre des primes-voyages, des modifications apportées à la grille d'accumulation de milles en 2011 et du volume des échanges contre des primes autres que des voyages.

Les échanges au titre du programme Nectar se sont accrus de 15,3 % par rapport au premier trimestre de 2011, par suite surtout de la croissance du nombre de points Nectar en circulation.

Le nombre total de points échangés au titre du programme Nectar Italia pour le trimestre terminé le 31 mars 2012 s'est accru considérablement par rapport à la même période de 2011, ce qui s'explique par le fait que les membres avaient des points en sus des seuils d'échange, leur permettant d'échanger des points dans le cadre du programme, ainsi que par la croissance du programme.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût d'échange unitaire moyen ou du prix de vente d'une unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

RAPPORT DE GESTION

Une variation de 1 % du prix de vente moyen d'une unité de fidélisation se traduirait par une fluctuation des produits des activités ordinaires et du résultat avant impôts de 4,2 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012.

Une variation de 1 % du coût moyen des primes par unité de fidélisation se traduirait par une fluctuation du coût des ventes et du résultat avant impôts de 2,5 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012.

Les **produits des activités ordinaires** sont composés de ce qui suit :

Les **produits au titre des unités de fidélisation**, compte tenu des désistements, se sont établis à 418,2 M\$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, comparativement à 378,9 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, soit une hausse de 39,3 M\$ ou de 10,4 %. Cette hausse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une variation favorable de 20,0 M\$ dans le secteur Canada, qui s'explique par une hausse du volume total d'échanges et par une augmentation du prix de vente moyen cumulé d'un mille Aéroplan;
- une variation favorable de 17,0 M\$ dans le secteur EMOA, déduction faite de l'incidence du change de 0,6 M\$ comptabilisée à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La variation opérationnelle de 17,6 M\$ s'explique essentiellement par l'intensification des échanges pour les programmes Nectar et Nectar Italia;
- sur une base consolidée, l'augmentation de 2,3 M\$ des produits des activités ordinaires constatés au titre des désistements est attribuable à une augmentation des échanges au cours du trimestre, augmentation qui a été en partie neutralisée par l'incidence des ajustements apportés aux taux de désistements des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient au quatrième trimestre de 2011. Les ajustements aux taux de désistements ont été appliqués prospectivement. Si les produits comptabilisés au titre des désistements au cours de la période comparative avaient été calculés à partir des taux de désistements actuels, l'augmentation des produits constatés au titre des désistements aurait été de 6,5 M\$.

Les **produits au titre des services de fidélisation propriétaire**, qui s'entendent des produits consolidés des activités auparavant incluses dans Carlson Marketing, se sont élevés à 122,5 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, comparativement à 139,6 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, en baisse de 17,1 M\$ ou de 12,3 %. Cette baisse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une diminution de 9,8 M\$ dans le secteur É.-U. et APAC, déduction faite de l'incidence du change de 3,0 M\$ comptabilisée à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La variation opérationnelle de 12,8 M\$ s'explique essentiellement par l'incidence de la perte des activités liées à Qantas, qui représente 4,7 M\$, ainsi que par la partie restante de la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa aux États-Unis à hauteur de 3,3 M\$, le reste de la variation étant attribuable à une modification de la composition des produits des activités ordinaires en faveur des services à marge plus élevée;
- une diminution de 2,9 M\$ dans le secteur EMOA qui s'explique principalement par la résiliation de l'offre de services de commercialisation non fondamentaux;

RAPPORT DE GESTION

- une diminution de 4,4 M\$ au Canada, découlant principalement de la diminution du rendement dans le secteur des services financiers.

Les **autres produits des activités ordinaires** se sont élevés à 27,1 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, contre 27,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, ce qui représente un recul de 0,6 M\$ ou de 2,4 %. Les produits tirés des services d'ISS sont demeurés inchangés par rapport à ceux du trimestre terminé le 31 mars 2011, en raison surtout du calendrier, des produits tirés des frais de mise en œuvre ayant été comptabilisés dans la période comparative.

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 322,4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, contre 327,6 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, soit une diminution de 5,2 M\$ ou de 1,6 %. Cette diminution est surtout attribuable aux facteurs suivants :

Le secteur Canada a vu le coût des primes et les coûts directs diminuer de 9,9 M\$, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- une baisse du coût d'échange par mille Aéroplan échangé à hauteur de 20,2 M\$;
- une baisse des coûts directs des services de fidélisation propriétaire d'environ 3,3 M\$ découlant de la diminution du rendement dans le secteur des services financiers; contrebalancées en partie par
- un plus grand volume d'échanges contre des primes-voyages et des primes autres que des voyages au cours du trimestre, à hauteur de 13,6 M\$.

Le secteur EMOA a vu les coûts augmenter de 13,3 M\$, ce qui est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- l'intensification des échanges au titre du programme Nectar, ce qui représente un ajout de 7,8 M\$;
- l'intensification des échanges au titre du programme Nectar Italia à hauteur de 6,4 M\$; contrebalancées en partie par
- l'incidence favorable de 0,3 M\$ des fluctuations des cours de change.

Le secteur É.-U. et APAC a vu les coûts directs diminuer de 8,6 M\$, ce qui s'explique essentiellement par le changement dans la composition des produits des activités ordinaires tirés des services rendus aux clients nouveaux et existants.

La **marge brute avant amortissement** s'est accrue de 3,2 points de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés. Elle représentait 43,2 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 31 mars 2012. Elle se détaille comme suit :

- la marge brute avant amortissement du secteur Canada s'est établie à 47,8 % du total des produits des activités ordinaires, contre 42,4 % pour le trimestre correspondant de 2011. L'augmentation de la marge brute est attribuable à la baisse des coûts unitaires découlant des modifications apportées à la grille d'accumulation de milles en 2011 et à l'amélioration de la composition des échanges;

RAPPORT DE GESTION

- la marge brute avant amortissement du secteur EMOA s'est établie à 28,2 % du total des produits des activités ordinaires, contre 32,0 % pour le même trimestre de 2011. La variation découle principalement de l'incidence des ajustements apportés aux taux de désistements en 2011, qui représente 2,9 points de pourcentage;
- la marge brute avant amortissement du secteur É.-U. et APAC s'est établie à 44,6 % du total des produits des activités ordinaires, contre 40,5 % pour le même trimestre de 2011. Cette variation s'explique essentiellement par le changement global de la composition des produits des activités ordinaires.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 140,9 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, contre 138,0 M\$ pour le même trimestre de 2011, soit une augmentation de 2,9 M\$ ou de 2,1 %. Cette augmentation est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 4,8 M\$ au Canada, découlant essentiellement de l'augmentation des charges de rémunération et des honoraires de consultation, ce qui a été en partie contrebalancé par le calendrier des initiatives de publicité et de promotion ainsi que par la diminution des charges liées aux technologies de l'information;
- une augmentation de 3,2 M\$ dans le secteur EMOA, déduction faite de l'incidence du change de 0,2 M\$ comptabilisée à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La variation opérationnelle de 3,4 M\$ s'explique surtout par le calendrier des dépenses liées à la valorisation de marque ainsi que par une augmentation des charges découlant de la croissance sous-jacente et de l'expansion des activités de Nectar, de Nectar Italia et d'ISS, ce qui a été neutralisé en partie par une réduction des coûts des services de fidélisation propriétaire;
- une diminution de 7,1 M\$ dans le secteur É.-U. et APAC, déduction faite de l'incidence du change de 1,0 M\$ comptabilisée à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La variation opérationnelle de 8,1 M\$ s'explique principalement par des charges de restructuration de 1,4 M\$, des coûts de sortie de 1,9 M\$ engagés au premier trimestre de 2011 au titre de la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa, et des économies de 4,2 M\$ au trimestre considéré découlant des activités de restructuration de 2011;
- une augmentation de 2,6 M\$ dans le secteur Siège social, surtout attribuable à l'augmentation de la charge de rémunération fondée sur des actions découlant de l'incidence de la réévaluation des attributions fondées sur des actions, à la hausse de la charge de rémunération du fait de l'augmentation de l'effectif et aux coûts supplémentaires liés aux activités de développement des affaires entreprises au cours du trimestre considéré; ces facteurs ont été contrebalancés en partie par une diminution des honoraires de consultation.

La **charge d'amortissement** s'est élevée à 8,5 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, contre 7,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2011.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie** s'est établie à 20,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, contre 23,3 M\$ pour le même

RAPPORT DE GESTION

trimestre de 2011. Cette diminution est principalement attribuable à l'absence, au trimestre considéré, de charge d'amortissement pour certains actifs technologiques qui étaient entièrement amortis à la fin de 2011.

Le **résultat opérationnel**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précitée, s'est élevé à 95,9 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, contre 72,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, en hausse de 23,1 M\$ ou de 31,8 %.

Les **frais financiers nets** du trimestre terminé le 31 mars 2012 sont composés de produits d'intérêts de 3,5 M\$ gagnés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme en dépôt et les placements à long terme dans des obligations, ainsi que de profits de change de 0,4 M\$; contrebalancés par des intérêts sur la dette à long terme de 12,1 M\$ et d'autres frais financiers de 1,2 M\$, dont 1,1 M\$ sont attribuables aux intérêts courus à payer par suite du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Les **résultats nets** des trimestres terminés les 31 mars 2012 et 2011 tiennent compte de l'effet des impôts sur le résultat exigibles, soit respectivement 19,6 M\$ et 14,5 M\$, et de la quote-part du résultat net de PLM, soit respectivement 1,2 M\$ et 6,1 M\$. La quote-part du résultat net de PLM pour le trimestre terminé le 31 mars 2011 tenait compte d'un profit à la juste valeur de 3,3 M\$ comptabilisé suite à l'augmentation progressive de la quote-part dans PLM lors de la clôture de la deuxième tranche de l'investissement, ainsi que de la comptabilisation d'un actif d'impôts différés, qui a été renversé au quatrième trimestre de 2011.

Les impôts sur le résultat exigibles sont essentiellement attribuables à l'impôt sur le résultat à payer à l'égard de nos activités au Canada. De plus, des impôts sur le résultat en trésorerie doivent également être payés en Italie en raison de la différence relative à la base d'imposition (c'est-à-dire que le résultat imposable est évalué en fonction de la facturation brute plutôt que de l'activité d'échanges). Comme c'était le cas pour l'exercice précédent, les économies d'impôts sur le résultat différés, qui ont trait pour l'essentiel à notre structure d'impôt internationale et à nos établissements à l'étranger, n'ont pas été comptabilisées et sont inférieures à ce qu'elles auraient été par suite de la non-comptabilisation de l'avantage fiscal découlant des pertes comptables liées au démarrage et des pertes opérationnelles fiscales subies en Italie et aux États-Unis, respectivement. En conséquence, la charge d'impôt sur le résultat différé, qui est principalement liée aux activités au Canada, n'est pas compensée par des économies d'impôts sur le résultat différés disponibles pour nos établissements à l'étranger, ce qui fausse le taux d'impôt effectif et le rend non pertinent aux fins d'information et de comparaison.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 88,9 M\$ ou à 16,6 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 31 mars 2012 en regard d'un BAIIA ajusté de 72,6 M\$ ou de 13,7 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le même trimestre de 2011. En appliquant les taux de désistements actuels pour calculer la variation des frais d'échange futurs pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, le BAIIA ajusté aurait été de 69,2 M\$ ou de 13,1 % (en pourcentage de la facturation brute). Le BAIIA ajusté ne tient pas compte de la quote-part du résultat de PLM.

Le **résultat net ajusté** s'est établi à 55,8 M\$ ou à 10,4 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, contre 36,1 M\$ ou 6,8 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé

RAPPORT DE GESTION

le 31 mars 2011. Le résultat net ajusté ne tient pas compte de la quote-part du résultat de PLM. L'incidence sur le taux d'impôt effectif est expliquée sous *Résultat net*.

Les *flux de trésorerie disponibles* du trimestre terminé le 31 mars 2012 se sont chiffrés à (10,6) M\$ contre (47,0) M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, par suite surtout des facteurs suivants :

- une augmentation de 45,8 M\$ de la trésorerie provenant des activités opérationnelles, en raison surtout du fonds de roulement, qui est principalement attribuable au calendrier de recouvrement des comptes débiteurs, ce qui a apporté 28,7 M\$, et du retour des stocks à des niveaux plus normaux, ce qui a représenté 15,7 M\$. L'augmentation est aussi expliquée par une augmentation de 8,8 M\$ de la facturation brute et une baisse de 5,2 M\$ du coût des primes et des coûts directs, contrebalancées en partie par la hausse de 5,7 M\$ des impôts en trésorerie, en raison surtout du calendrier des paiements pour les activités au Canada. Le reste de l'écart est attribuable aux variations d'autres éléments du fonds de roulement et aux intérêts nets;
- une augmentation d'environ 6,3 M\$ des dépenses en immobilisations;
- une augmentation de 3,1 M\$ des dividendes versés sur les actions ordinaires, expliquée par la hausse du taux de dividende trimestriel, qui est passé de 0,125 \$ à 0,150 \$ par action, hausse qui a été en partie compensée par la diminution du nombre d'actions ordinaires en circulation du fait des actions ayant été rachetées et annulées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société.

Le *BAIIA ajusté*, le *résultat net ajusté* et les *flux de trésorerie disponibles* ne sont pas des mesures conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique *INDICATEURS DE RENDEMENT* pour un complément d'information.

RAPPORT DE GESTION

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Cette section présente certains résultats des huit derniers trimestres écoulés jusqu'au 31 mars 2012.

	2012	2011				2010		
<i>(en milliers, sauf les données par action)</i>	T1	T4	T3 ^(g)	T2 ^(g)	T1 ^(g)	T4 ^(g)	T3 ^(g)	T2 ^{(g)(i)}
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Facturation brute	536 636	621 109	541 819	542 418	527 880	593 617	520 455	555 734 ⁽ⁱ⁾
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	385 984	425 208	384 651	388 203	362 739	394 698	360 062	364 722
Produits des activités ordinaires	567 725	560 683 ^(d)	501 412	507 602	546 208	618 579	461 512	467 885
Coût des primes et coûts directs	(322 396)	(423 788)	(283 733)	(297 737)	(327 616)	(392 348)	(322 938) ^(h)	(274 256)
Marge brute avant amortissement ^(a)	245 329	136 895 ^(d)	217 679	209 865	218 592	226 231	138 574 ^(h)	193 629
Charges opérationnelles	(140 931)	(204 216) ^(e)	(130 867)	(139 484)	(137 981)	(146 606)	(107 297) ^(h)	(142 101)
Amortissement	(8 462)	(11 698)	(8 419)	(8 096)	(7 820)	(10 258)	(7 403)	(7 166)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	95 936	(79 019) ^{(d)(e)}	78 393	62 285	72 791	69 367	23 874 ^(h)	44 362
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	(20 795)	(24 143)	(23 109)	(22 893)	(23 329)	(20 300)	(23 228)	(23 812)
Résultat opérationnel	75 141	(103 162) ^{(d)(e)}	55 284	39 392	49 462	49 067	646 ^(h)	20 550
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	45 293	(126 267) ^{(d)(e)}	26 066	15 095	25 428	(3 186)	(11 546) ^(h)	11 236
BAlIA ajusté ^(b)	88 862	89 978 ^(f)	104 219	76 854	72 553	85 473	56 797 ^(h)	89 528 ⁽ⁱ⁾
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	45 293	(126 267) ^{(d)(e)}	26 066	15 095	25 428	(3 186)	(11 546) ^(h)	11 236
Résultat par action ordinaire ^(c)	0,24	(0,74) ^{(d)(e)}	0,13	0,07	0,12	(0,03)	(0,07) ^(h)	0,04
Flux de trésorerie disponibles ^(b)	(10 591)	(16 462)	95 769	51 800	(46 966)	55 319	112 707	11 664

RAPPORT DE GESTION

- a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Mesure hors PCGR.
- c) Déduction faite des dividendes payés sur les actions privilégiées.
- d) Inclut l'incidence relative aux ajustements apportés aux taux de désistements des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient, lesquels ont donné lieu à une baisse de 136,0 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, dont une tranche de 113,3 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs et une tranche de 22,7 M\$, à l'exercice 2011 (incluant 8,9 M\$ attribuables au quatrième trimestre de 2011). Une tranche de 95,2 M\$ de l'ajustement total est attribuable au programme Nectar et une tranche de 40,8 M\$ est attribuable au programme Air Miles Moyen-Orient.
- e) Inclut une perte de valeur du goodwill attribuable à notre unité génératrice de trésorerie de fidélisation propriétaire aux États-Unis totalisant 53,9 M\$.
- f) La variation des frais d'échange futurs de l'exercice terminé le 31 décembre 2011 inclut l'incidence défavorable découlant des ajustements apportés aux taux de désistements estimatifs des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient totalisant 15,8 M\$ (dont un montant de 4,5 M\$ est attribuable au quatrième trimestre de 2011).
- g) Les chiffres ne tiennent pas compte de l'incidence des ajustements apportés aux taux de désistements au cours du quatrième trimestre de 2011.
- h) Reflète l'incidence non comparable d'une charge nette aux résultats de 21,0 M\$ (13,2 M£) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. De ce montant, 53,1 M\$ (33,4 M£) et 3,6 M\$ (2,3 M£) ont été comptabilisés dans le coût des primes au titre des crédits de taxes sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés au cours des exercices de 2002 à 2009 et pour le semestre terminé le 30 juin 2010, respectivement, et 1,6 M\$ (1,0 M£) dans les charges opérationnelles. Les charges opérationnelles ont également été réduites d'un montant de 7,2 M\$ (4,5 M£) découlant du renversement d'une provision sur primes payables à certains employés dans l'éventualité d'un dénouement favorable du litige relatif à la TVA ainsi que d'un montant totalisant 30,1 M\$ (19,0 M£) découlant du renversement de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de LMG faisant suite au jugement défavorable rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.
- i) Les chiffres ne tiennent pas compte de l'incidence du jugement défavorable de la CEJ concernant le litige relative à la TVA.
- j) Reflète l'incidence positive d'un ajustement de 17,4 M\$, provenant du reclassement des produits différés antérieurement présentés dans les dépôts clients.

STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Aimia génère des flux de trésorerie suffisants à l'interne pour financer ses dividendes en trésorerie et ses dépenses en immobilisations, ainsi que pour s'acquitter de ses obligations de remboursement de la dette. De l'avis de la direction, les flux de trésorerie générés à l'interne par Aimia, conjugués à sa capacité d'accéder aux montants inutilisés de ses facilités de crédit et à des capitaux extérieurs, sont suffisants pour financer ses besoins de liquidités dans un avenir prévisible et conserver des liquidités, comme il en est question sous la rubrique [SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT](#). Les dividendes devraient continuer d'être financés à partir des flux de trésorerie générés à l'interne.

RAPPORT DE GESTION

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 mars 2012, Aimia disposait de 179,8 M\$ en trésorerie et en équivalents de trésorerie, de 17,4 M\$ en liquidités soumises à restrictions, de 52,9 M\$ en placements à court terme et de 280,7 M\$ en placements à long terme dans des obligations, pour un total de 530,8 M\$. De ce total, environ 37,8 M\$ représentent des acceptations bancaires et des dépôts à terme échéant à des dates diverses jusqu'en juillet 2012 et 311,5 M\$ représentent principalement des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux échéant à des dates diverses entre septembre 2012 et juin 2020. Ces placements à court terme et à long terme comprennent une réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada décrite sous la rubrique *Réserve au titre des échanges*. Aucune tranche de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions, des placements à court terme et des placements à long terme en obligations d'Aimia n'est investie dans du papier commercial adossé à des actifs.

Le tableau suivant donne un aperçu des flux de trésorerie d'Aimia pour les périodes indiquées :

(en milliers de dollars)	Trimestres terminés les 31 mars	
	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	202 147	538 580
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	30 970	(14 841)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(10 574)	(144 569)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(43 504)	(83 900)
Écart de conversion lié à la trésorerie	720	66
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	179 759	295 336

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles proviennent principalement de la facturation brute et sont réduits par la trésorerie nécessaire pour la remise des primes au moment de l'échange des unités de fidélisation et la prestation des services de fidélisation propriétaire et d'analytique de la fidélité, ainsi que par les charges opérationnelles et les charges d'intérêts.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont établis à 31,0 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, contre (14,8) M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2011. La variation favorable pour le trimestre est principalement attribuable au fonds de roulement, du fait surtout du calendrier de recouvrement des comptes débiteurs, qui a apporté 28,7 M\$, et du retour des stocks à des niveaux plus normaux, qui représente 15,7 M\$. La variation est aussi expliquée par une augmentation de la facturation brute et par une diminution du coût des primes et des coûts directs, compensées par la hausse des impôts en trésorerie et des variations d'autres éléments du fonds de roulement. Voir la rubrique *Flux de trésorerie disponibles* pour de plus amples informations.

Le jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA n'a pas encore eu d'incidence sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, les montants n'ayant pas encore été réglés. Cela se produira vraisemblablement

RAPPORT DE GESTION

lorsque la Cour suprême du Royaume-Uni aura rendu une décision à partir des indications données par la CEJ et que le processus de règlement aura été convenu avec HMRC, ce qui devrait se produire après l'audience devant avoir lieu les 24 et 25 octobre 2012.

Aux termes de la convention de fidéicomis conclue au moment de l'acquisition, l'encaisse de 43,2 M\$ (27,1 M£) détenue en fidéicomis sera libérée en faveur de la Société lorsque le jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA aura été ratifié par la Cour suprême du Royaume-Uni.

Selon les soldes cumulés au 31 mars 2012, le règlement devrait donner lieu à une sortie nette de fonds de 40,8 M\$ (25,6 M£), en tenant compte des intérêts courus sur l'encaisse détenue en fidéicomis de 1,3 M\$ (0,8 M£) en date des présentes.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les activités d'investissement pour le trimestre terminé le 31 mars 2012 rendent compte du produit généré par les placements à court terme, de 6,7 M\$, et par les placements à long terme effectués au cours de la période totalisant 2,3 M\$.

Les dépenses en immobilisations pour le trimestre terminé le 31 mars 2012 se sont chiffrées à 12,7 M\$. Les dépenses en immobilisations prévues pour 2012, qui tiennent compte des initiatives de développement de logiciels mises en œuvre au cours de l'exercice 2011, devraient atteindre environ 55,0 M\$.

Les achats d'autres immobilisations incorporelles ont totalisé 2,3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012 et portaient sur des droits d'utilisation d'immobilisations incorporelles propriétaires.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, des flux de trésorerie de 43,5 M\$ ont été affectés aux activités de financement.

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement découlent principalement du paiement de dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées, d'un montant de 28,9 M\$, et du rachat d'actions ordinaires, d'un montant de 3,0 M\$, décrit sous la rubrique **CAPITAL SOCIAL**. De plus, un montant de 15,0 M\$, prélevé sur la facilité de crédit renouvelable, a été remboursé au cours du trimestre terminé le 31 mars 2012.

La Société a reçu un montant de 0,7 M\$ à l'exercice d'options sur actions. La Société a également reçu un montant de 2,7 M\$ d'un actionnaire minoritaire à titre de placement dans une filiale en Inde.

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration d'Aimia et le versement de dividendes est fonction, entre autres, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« LCSA ») au titre

RAPPORT DE GESTION

de la déclaration de dividendes et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir. Les actions privilégiées donnent droit à un dividende annuel cumulatif de 6,5 %, soit 0,40625 \$ l'action privilégiée par trimestre.

SITUATION DE TRÉSORERIE

Aimia prévoit que les besoins en capital de 174,8 M\$ pour l'exercice 2012, soit 119,8 M\$ pour les dividendes en trésorerie prévus en faveur de ses porteurs d'actions ordinaires et privilégiées et environ 55,0 M\$ pour les dépenses en immobilisations, seront financés par les flux de trésorerie opérationnels, par l'encaisse disponible en dépôt, par des prélèvements sur la *réserve au titre des échanges* s'il y a lieu (c'est-à-dire dans les périodes au cours desquelles les échanges affichent une activité exceptionnellement élevée) et par les montants inutilisés aux termes des facilités de crédit au besoin.

Le 23 avril 2012, les billets garantis de premier rang, série 1 d'un montant de 200,0 M\$ ont été remboursés au moyen de fonds prélevés sur la facilité de crédit renouvelable supplémentaire. Se reporter à la rubrique *Facilités de crédit et dette à long terme* pour de plus amples informations.

RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES

Aéroplan maintient la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada (la « réserve ») qui, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit de la Société, peut servir à compléter les flux de trésorerie opérationnels afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Le 25 mai 2011, à la suggestion de la direction, le conseil d'administration a approuvé une réduction de la réserve, laquelle a été ramenée de 400,0 M\$ à 300,0 M\$. Au 31 mars 2012, la réserve s'élevait à 300,0 M\$ et était classée dans les placements à court terme et les placements à long terme.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent des politiques que la direction a établies et qu'elle revoit périodiquement. Au 31 mars 2012, la réserve était investie dans des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux.

Selon la direction, la réserve est suffisante pour régler les frais d'échange, y compris ceux qui seraient engagés dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, à mesure qu'ils deviendront exigibles dans le cours normal des activités. La direction évalue régulièrement le caractère suffisant de la réserve et est susceptible d'en ajuster le niveau en fonction du résultat de ces évaluations.

Au 31 mars 2012, la réserve ainsi que les autres actifs détenus au titre d'une clause contractuelle avec un important partenaire d'accumulation représentaient 32,3 % du passif consolidé relatif aux frais d'échange futurs.

Les produits différés figurant à l'état de la situation financière représentent le cumul des unités de fidélisation non échangées, évaluées à leur prix de vente moyen pondéré, et des désistements non comptabilisés. Le montant

RAPPORT DE GESTION

consolidé estimé du passif relatif aux frais d'échange futurs de ces unités de fidélisation, calculé selon le coût moyen actuel des primes par unité de fidélisation échangée, s'élève à environ 1 284,0 M\$.

FACILITÉS DE CRÉDIT ET DETTE À LONG TERME

Le tableau suivant présente un résumé de la facilité de crédit renouvelable autorisée et des billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 d'Aimia ainsi que de l'encours de ceux-ci :

(en milliers)	Montant autorisé au 31 mars 2012	Montant prélevé au 31 mars 2012	Montant prélevé au 31 décembre 2011
	\$	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable ^{a)}	300 000	25 000	40 000
Billets garantis de premier rang, série 1 ^{b)}	S. O.	200 000	200 000
Billets garantis de premier rang, série 2 ^{c)}	S. O.	150 000	150 000
Billets garantis de premier rang, série 3 ^{d)}	S. O.	200 000	200 000
Intérêts payés d'avance ^{e)}	S. O.	(38)	-
Fraction non amortie des coûts de transaction ^{e)}	S. O.	(2 899)	(3 322)
		572 063	586 678
Moins : la partie courante ^{b)}		200 000	200 000
Total		372 063	386 678

- a) La facilité renouvelable vient à échéance le 23 avril 2014. Selon les notations de la Société, cette facilité porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien majoré d'une marge allant de 0,75 % à 2,00 % et le taux des acceptations bancaires ou le TIOL majoré d'une marge allant de 1,75 % à 3,00 %.

Au 31 mars 2012, les montants prélevés au titre de la facilité de crédit renouvelable prenaient la forme d'acceptations bancaires à 30 jours, assorties d'un taux d'intérêt de 3,48 %.

Lettres de crédit : Aimia a émis des lettres de crédit irrévocables pour un montant de 17,7 M\$. Ce montant vient réduire le montant inutilisé de la facilité de crédit renouvelable.

- b) Les billets garantis de premier rang, série 1 portent intérêt au taux de 9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 23 avril et le 23 octobre de chaque année à compter du 23 octobre 2009, et ils échoient le 23 avril 2012.
- c) Les billets garantis de premier rang, série 2 portent intérêt au taux de 7,9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 2 mars et le 2 septembre de chaque année à compter du 2 mars 2010, et ils échoient le 2 septembre 2014.
- d) Les billets garantis de premier rang, série 3 portent intérêt au taux de 6,95 %, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 26 janvier et le 26 juillet de chaque année à compter du 26 juillet 2010, et ils échoient le 26 janvier 2017.
- e) La dette à long terme est inscrite déduction faite des intérêts payés d'avance et de la fraction non amortie des coûts de transaction.

RAPPORT DE GESTION

Les billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 sont garantis par certains engagements, biens et actifs actuels et futurs de la Société et de certaines de ses filiales, ils ont égalité de rang, y compris à l'égard des intérêts sur les titres, avec les titres d'emprunt non subordonnés actuels et futurs de la Société, et ils sont soumis au respect de certaines obligations de faire et de ne pas faire.

La disponibilité continue des facilités de crédit est sous réserve du respect, par Aimia, de certaines clauses restrictives relatives au ratio de levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que de certaines obligations de faire et de ne pas faire, notamment le fait de plafonner les distributions versées sous forme de dividendes ou de remboursement de capital au cours d'un exercice donné, comme le prescrivent les ententes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente les ratios financiers calculés pour les douze derniers mois :

Ratio	Résultat	Critère
Levier financier	1,68	≤ 2,75
Service de la dette ^{a)}	0,19	≤ 2,00
Couverture des intérêts	8,44	≥ 3,00

a) Ce ratio tient compte de la dette nette d'Aimia, soit la dette à long terme moins la trésorerie, les liquidités soumises à restrictions, les placements à court terme et les placements à long terme dans des obligations de sociétés et de gouvernements.

Le 13 avril 2012, Aimia a procédé à une modification de ses facilités de crédit existantes auprès de son consortium de prêteurs. La Société a prorogé de deux ans, soit jusqu'au 23 avril 2016, sa facilité de crédit renouvelable de 300,0 M\$. En outre, la Société a conclu une facilité de crédit renouvelable supplémentaire d'au plus 200,0 M\$ au titre de laquelle elle peut effectuer des prélèvements d'une durée qu'elle choisira, jusqu'à concurrence de la nouvelle date d'échéance.

Le 23 avril 2012, les billets garantis de premier rang, série 1 d'un montant de 200,0 M\$ ont été remboursés au moyen de fonds prélevés sur la facilité de crédit renouvelable supplémentaire, ce prélèvement devant être remboursé le 13 avril 2013.

PARTICIPATION DANS PREMIER LOYALTY & MARKETING, S.A.P.I. DE C.V.

Le 13 septembre 2010, Aimia a fait l'acquisition d'une participation initiale dans PLM pour une contrepartie en trésorerie de 23,3 M\$ US (24,1 M\$), dont des coûts de transaction de 1,3 M\$ US (1,4 M\$). PLM est le propriétaire et l'exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé du Mexique. Jusqu'au 27 février 2011, ce placement était comptabilisé dans les placements disponibles à la vente, les variations de la juste valeur étant portées aux autres éléments du résultat global. La Société a déterminé que la juste valeur se rapproche du coût.

Le 28 février 2011, après l'atteinte par PLM des critères de rendement restants, Aimia a souscrit la deuxième tranche de sa participation dans PLM à hauteur de 11,8 M\$ US (11,8 M\$), portant sa participation à 28,86 %. Cette

RAPPORT DE GESTION

participation, qui fait l'objet d'un contrôle conjoint avec Grupo Aeromexico S.A.B. de C.V., est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Un profit de juste valeur de 3,3 M\$ a été comptabilisé suite à l'augmentation progressive de la quote-part dans PLM lors de la clôture de la deuxième tranche de l'investissement.

Selon la méthode de la mise en équivalence, le résultat net est calculé comme si les deux entités avaient été consolidées. La différence entre le prix d'achat des actifs de PLM et leur valeur comptable nette a été attribuée à la juste valeur des actifs identifiables, y compris les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée ou indéfinie, et toute différence restante a été attribuée au goodwill. La direction a désigné les contrats des partenaires commerciaux de PLM à titre d'immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée et la marque de commerce à titre d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie. La quote-part du résultat net de PLM est prise en compte depuis le versement de la deuxième tranche en fonction de l'évaluation effectuée par la direction des actifs identifiables de PLM. L'évaluation indépendante des immobilisations incorporelles a été finalisée au cours du quatrième trimestre de 2011. Se reporter à la discussion incluse dans la section *Résultat net* sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

La quote-part revenant à Aimia des éléments d'états financiers de PLM, y compris les ajustements liés à la répartition du prix d'achat, s'établissait comme suit :

Données du compte de résultat (en milliers de dollars)	Trimestres terminés les 31 mars	
	2012	2011 ^{a)}
Produit des activités ordinaires	6 414	600
Charges (produits)	5 259	(2 200)

a) Comprend les résultats de la période du 28 février 2011 au 31 mars 2011.

RAPPORT DE GESTION

Données de l'état de la situation financière	31 mars	31 décembre
(en milliers de dollars)	2012	2011
Actifs courants	19 909	14 800
Actifs non courants	25 642	26 100
Passifs courants	18 063	14 100
Passifs non courants	13 517	13 700

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, PLM a enregistré une facturation brute de 32,1 M\$, en regard d'une facturation brute de 24,2 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2011.

PLACEMENT DANS CARDLYTICS, INC.

Le 8 septembre 2011, Aimia a acquis une participation minoritaire dans Cardlytics, société américaine fermée dans le domaine du marketing transactionnel financé par les marchands pour les services bancaires électroniques, pour une contrepartie en trésorerie de 23,4 M\$ US (23,0 M\$). Le placement dans Cardlytics est classé dans les placements à long terme et comptabilisé comme un placement disponible à la vente évalué à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant portées dans les autres éléments du résultat global. La Société a déterminé que la juste valeur se rapprochait du coût au 31 mars 2012 et au 31 décembre 2011.

INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Aimia pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des unités de fidélisation encore valides, émises à ce jour et comptabilisées à titre de désistements pour lesquelles les produits des activités ordinaires ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant maximal des frais d'échange éventuels au titre de ces unités de fidélisation est estimé à 1 020,4 M\$ au 31 mars 2012.

Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été évalués en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction a déterminé qu'une variation de 1 % du taux de désistements de chaque programme aurait une incidence consolidée cumulative de 120,0 M\$ sur les produits des activités ordinaires et le résultat avant impôt de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 115,0 M\$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 5,0 M\$, à la période considérée.

RAPPORT DE GESTION

PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES

PROVISIONS

Litige concernant la TVA

(en milliers)	Provision de la TVA
	\$
Solde au 31 décembre 2010	133 005
Dotation à la provision au cours de l'exercice	12 341
Provision utilisée au cours de l'exercice	-
Provision reprise au cours de l'exercice	-
Écart de conversion	2 402
Solde au 31 décembre 2011	147 748
Dotation à la provision au cours de la période	1 864
Provision utilisée au cours de la période	-
Provision reprise au cours de la période	-
Écart de conversion	1 343
Solde au 31 mars 2012	150 955

Aimia EMEA Limited (auparavant, Loyalty Management Group Limited) est partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliquée au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible. LMG a payé un montant évalué à 13,8 M£ (27,1 M\$).

Aimia EMEA Limited a interjeté appel devant le VAT and Duties Tribunal, qui s'est prononcé en sa faveur. HMRC a ensuite fait appel devant la Haute Cour qui s'est prononcée en faveur de HMRC. Aimia EMEA Limited a, à son tour, porté la décision de la Haute Cour en appel devant la Cour d'appel, qui a rendu le 5 octobre 2007 un jugement favorable à Aimia EMEA Limited, exigeant le remboursement du montant évalué et confirmant l'admissibilité de Aimia EMEA Limited à la déduction des crédits de taxe sur les intrants à l'avenir. Par conséquent, un montant à recevoir de 13,8 M£ (27,1 M\$) a été comptabilisé au 31 décembre 2007 et recouvré par la suite en janvier 2008.

HMRC en a appelé de la décision de la Cour d'appel devant la Chambre des lords, qui a donné droit d'en référer à la Cour de justice de l'Union européenne (« CEJ »). La cause a été entendue le 21 janvier 2010. Le 7 octobre 2010, la CEJ a prononcé un jugement contre Aimia EMEA Limited et en faveur de HMRC. L'affaire a été portée devant la Cour suprême du Royaume-Uni, dont la décision sera fondée sur les indications de la CEJ. L'audience est prévue pour les 24 et 25 octobre 2012.

RAPPORT DE GESTION

En raison de la nature définitive et sans appel du jugement de la CEJ, la Société a comptabilisé un montant de 151,0 M\$ (94,7 M£) dans les provisions au 31 mars 2012 au titre des crédits de taxes sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés par le passé et jusqu'à maintenant, et aux intérêts et pénalités. Un montant de 65,7 M\$ (41,2 M£) correspondant aux montants pouvant être recouverts aux termes des ententes contractuelles conclues avec certains partenaires d'échange a aussi été comptabilisé dans les comptes débiteurs.

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, une somme de 0,8 M\$ (0,5 M£) a été comptabilisée dans le coût des primes, alors qu'une somme de 1,1 M\$ (0,7 M£) a été comptabilisée dans les charges d'intérêts.

À l'heure actuelle, cette provision correspond aux meilleures estimations de la direction. La CEJ a prévu un allègement éventuel visant à atténuer une partie de l'augmentation des coûts découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA qui devrait faire l'objet de plus amples discussions avec HMRC. Étant donné que l'affaire sera confiée à la Cour suprême du Royaume-Uni, qui rendra une décision à partir des indications données par la CEJ, et qu'il sera nécessaire de poursuivre les discussions avec HMRC, la direction n'a pas considéré ni comptabilisé d'incidence favorable relative à cet aspect du jugement de la CEJ.

Le jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA n'a pas encore eu d'incidence sur les flux de trésorerie, les montants n'ayant pas encore été réglés. Cela se produira vraisemblablement lorsque la Cour suprême du Royaume-Uni aura rendu une décision à partir des indications données par la CEJ et que le processus de règlement aura été convenu avec HMRC, ce qui devrait se produire après l'audience.

Aux termes de la convention de fidéicomis conclue au moment de l'acquisition, l'encaisse de 43,2 M\$ (27,1 M£) détenue en fidéicomis sera libérée en faveur de la Société lorsque le jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA aura été ratifié par la Cour suprême du Royaume-Uni.

Selon les soldes cumulés au 31 mars 2012, le règlement devrait donner lieu à une sortie nette de fonds de 40,8 M\$ (25,6 M£), en tenant compte des intérêts courus sur l'encaisse détenue en fidéicomis de 1,3 M\$ (0,8 M£) en date des présentes.

PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES

Aimia a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs ou ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront fournis. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Dans des circonstances limitées, Aimia peut fournir des garanties et/ou des indemnisations à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 31 mars 2012,

RAPPORT DE GESTION

l'exposition maximale d'Aimia aux termes de telles garanties avait été estimée à 156,0 M\$. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes de garantie et d'indemnisation.

Le 2 juillet 2009, une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour être représentant a été déposée contre Aimia à la Cour supérieure du Québec. La requête a été entendue les 9 et 10 mai 2011, et Aéroplan a été ajoutée à titre de partie défenderesse éventuelle. Dans un jugement rendu le 6 mars 2012, la Cour supérieure du Québec a accueilli la requête du demandeur en vue d'exercer un recours collectif.

Cette requête était la première étape procédurale avant qu'un tel recours puisse être exercé. Le recours collectif du requérant au nom des membres du programme Aéroplan au Canada vise la remise en vigueur des milles Aéroplan expirés, le remboursement des sommes déjà dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 \$ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe, relativement aux changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006. La prochaine étape de la procédure comportera la publication par le requérant d'un avis du jugement autorisant le recours collectif, ainsi que le dépôt et la signification du recours pour l'audition au fond. La direction ne prévoit pas d'audition au fond avant au moins deux ans.

Bien que la direction compte opposer une défense vigoureuse à ce recours collectif, la probabilité d'une perte éventuelle et le montant de celle-ci, le cas échéant, ne peuvent être raisonnablement estimés à l'heure actuelle. En conséquence, aucune provision à cet effet n'est prévue dans ces états financiers. Si l'issue éventuelle du recours collectif diffère de l'évaluation qu'en fait la Société et des hypothèses qu'elle pose à cet égard, un ajustement important à la situation financière et aux résultats opérationnels pourrait en résulter.

De temps à autre, Aimia est partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de l'activité. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats opérationnels d'Aimia.

TRANSACTIONS AVEC AIR CANADA

Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés, lesquels sont décrits dans la notice annuelle d'Aimia datée du 22 mars 2012.

Air Canada est l'un des plus importants partenaires d'accumulation d'Aimia, ayant représenté 13 % de la facturation pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, comparativement à 14 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2011. Selon le CPSC, l'engagement annuel d'Air Canada, qui est établi en fonction de 85 % de la moyenne totale des milles Aéroplan réellement émis pour les vols d'Air Canada ou les produits et services d'un transporteur aérien membre du groupe d'Air Canada dans les trois années civiles précédentes, est estimé pour 2012 à 221,4 M\$. Air Canada, en association avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange d'Aimia. Pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, 45 % du coût total des primes inscrites et des coûts directs ont été payés à

RAPPORT DE GESTION

Air Canada, contre 48 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, au titre des primes achetées auprès d'Air Canada et d'autres compagnies aériennes (partenaires du réseau Star Alliance).

EMPLOYÉS DES CENTRES DE CONTACTS

Dans le cadre du transfert du centre de contacts le 1^{er} juin 2009, Aéroplan s'est engagée à reconnaître l'ancienneté des employés transférés et à prendre en charge toute obligation supplémentaire au titre du régime de retraite découlant du cumul des années de service après leur départ d'Air Canada jusqu'à leur retraite chez Aéroplan.

Par suite de la résiliation du contrat de services généraux (« CSG »), toutes les obligations figurant à ce contrat, y compris les paiements spéciaux relativement aux régimes de retraite auxquels les employés visés par le CSG ont participé, tel qu'il est décrit dans les états financiers au 31 décembre 2008, ont pris fin.

Aéroplan a jugé, après consultation d'un conseiller juridique indépendant, qu'elle n'avait pas à prendre à sa charge le passif existant au titre des régimes de retraite d'Air Canada à l'égard des employés transférés et qu'Air Canada en demeurait responsable. Air Canada a informé Aéroplan qu'elle ne partage pas cet avis. Comme rien en ce moment ne permet de prédire l'issue du règlement de ce désaccord, aucun montant ne peut y être affecté. Par conséquent, aucune provision au titre d'un passif n'a été enregistrée aux états financiers.

CPSC

Le 4 août 2010, comme le prévoit le CPSC en vigueur, Aéroplan et Air Canada ont conclu une entente visant les tarifs d'échange de la capacité fixe de places à payer par Aéroplan relativement aux échanges contre des primes-voyages pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013. Le résultat est conforme aux paramètres contractuels préétablis et correspond aux attentes commerciales d'Aéroplan.

RAPPORT DE GESTION

SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Au 31 mars 2012, les paiements futurs minimaux estimatifs aux termes des obligations contractuelles et des engagements d'Aimia s'établissaient comme suit :

(en millions)	Total	2012	2013	2014	2015	2016	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations contractuelles							
Contrats de location simple	63,2	9,8	12,3	10,0	9,7	6,3	15,1
Infrastructure technologique et autres	53,5	20,5	20,7	10,8	1,5	-	-
Soutien à la commercialisation et autres	116,2	19,3	23,2	21,3	13,5	12,0	26,9
Dettes à long terme ^{a)}	684,9	222,5	26,6	201,0	13,9	13,9	207,0
Obligation d'achat aux termes du CPSC	3 503,4	284,4	429,2	429,2	429,2	429,2	1 502,2
Obligations contractuelles	4 421,2	556,5	512,0	672,3	467,8	461,4	1 751,2
Engagements							
Lettres de crédit et cautionnements	23,5	13,2	6,3	4,0	-	-	-
Engagements	23,5	13,2	6,3	4,0	-	-	-
Total des obligations contractuelles et des engagements commerciaux	4 444,7	569,7	518,3	676,3	467,8	461,4	1 751,2

a) Comprend l'intérêt sur la facilité de crédit renouvelable et les billets garantis de premier rang de séries 1, 2 et 3, selon la description présentée sous la rubrique « Facilités de crédit et dette à long terme ».

Les montants de soutien à la commercialisation correspondent aux obligations maximales de la Société au titre de la promotion des programmes de fidélisation qu'elle exploite.

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un partenaire d'accumulation principal, Aimia est tenue de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 31 mars 2012, Aimia respectait toutes ces clauses.

RAPPORT DE GESTION

DIVIDENDES

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires ordinaires d'Aimia pour les trimestres terminés les 31 mars 2012 et 2011 sont les suivants :

(en milliers de dollars, sauf les données par action)	2012		2011 ^{a)}	
	Montant	Montant par action ordinaire	Montant	Montant par action ordinaire
Mars	26 102	0,150	23 010	0,125

a) Le 25 mai 2011, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,125 \$ à 0,150 \$ par trimestre.

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires privilégiés d'Aimia pour les trimestres terminés les 31 mars 2012 et 2011 sont les suivants :

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)	2012		2011	
	Montant	Montant par action privilégiée	Montant	Montant par action privilégiée
Mars	2 803	0,406	2 803	0,406

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration d'Aimia, et le versement de dividendes est fonction, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la LCSA au titre de la déclaration de dividendes et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir.

Le 3 mai 2012, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende annuel de l'action ordinaire, qui est passé de 0,60 \$ à 0,64 \$, et a déclaré un dividende trimestriel de 0,16 \$ par action ordinaire et de 0,40625 \$ par action privilégiée, payable le 29 juin 2012.

RAPPORT DE GESTION

CAPITAL SOCIAL

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Du 1^{er} janvier au 13 mai 2011, Aimia a racheté et annulé 6 960 731 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie totale de 90,4 M\$. Le capital social a été réduit de 61,0 M\$, et le solde de 29,4 M\$ a été comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport.

Le 12 mai 2011, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat de 18 001 792 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 16 mai 2011 au 15 mai 2012 au plus tard. Le nombre total d'actions ordinaires rachetées et annulées au cours de la période du 16 mai 2011 au 31 décembre 2011 dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités s'est élevé à 6 262 800, pour une contrepartie en trésorerie totale de 75,8 M\$. Le capital social a été réduit de 55,1 M\$, et le solde de 20,7 M\$ a été comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport.

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2012, Aimia a racheté et annulé 480 000 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie totale de 5,9 M\$, dont une tranche de 3,0 M\$ a été versée durant la période. Le capital social a été réduit de 4,2 M\$, et le solde de 1,7 M\$ a été comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport.

Au 31 mars 2012, Aimia avait 173 410 208 actions ordinaires et 6 900 000 actions privilégiées émises et en circulation d'une valeur globale de 1 692,3 M\$. En outre, il y avait 5 964 693 options sur actions émises et en cours dans le cadre du régime d'intéressement à long terme d'Aimia.

Après le 31 mars 2012, Aimia a racheté et annulé 1 481 900 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie totale de 18,3 M\$ aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. En outre, le 3 mai 2012, Aimia a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat de 17 179 599 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 16 mai 2012 au 15 mai 2013 au plus tard.

RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat par action d'Aimia attribuable aux actionnaires de la Société s'est respectivement élevé à 0,24 \$ et à 0,12 \$ pour les trimestres terminés les 31 mars 2012 et 2011. Le résultat par action est calculé déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées.

RAPPORT DE GESTION

MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

Les normes nouvelles et modifiées qui suivent ont été publiées, et leur application est obligatoire pour les périodes comptables futures.

- A. La Norme internationale d'information financière 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») a été publiée en novembre 2009. Cette norme, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples prévus à IAS 39 pour les instruments d'emprunt par un nouveau modèle d'évaluation mixte ne comportant que deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres dont l'évaluation de la juste valeur a donné lieu à un ajustement, celui-ci étant comptabilisé par le biais du résultat net ou des autres éléments du résultat global. Lorsque de tels instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes, dans la mesure où ils ne représentent pas clairement une récupération partielle ou complète du coût du placement, sont comptabilisés en résultat net; toutefois, les autres profits et pertes (y compris la dépréciation) associés à de tels instruments demeurent indéfiniment dans le cumul du résultat global. De plus, cette norme énonce des directives au sujet des passifs financiers et de la décomptabilisation des instruments financiers. Cette norme doit s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015, et son adoption anticipée est permise. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.
- B. En mai 2011, l'IASB a publié les normes suivantes, qui n'ont pas encore été adoptées par la Société : IFRS 10 *États financiers consolidés*; IFRS 11 *Partenariats*; IFRS 12 *Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités*; IAS 27 *États financiers consolidés et individuels*; IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*, et IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (version modifiée en 2011). Chacune des nouvelles normes s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013, et leur adoption anticipée est permise.

Suit un résumé des nouvelles normes :

IFRS 10 États financiers consolidés

IFRS 10 impose à l'entité de consolider une entité détenue lorsqu'elle est exposée à des rendements variables ou qu'elle a des droits à l'égard de tels rendements variables du fait de son rôle auprès de l'entité détenue et qu'elle a la capacité d'influencer ces rendements du fait du pouvoir qu'elle a sur l'entité détenue. Selon les IFRS en vigueur, la consolidation est requise lorsqu'une entité a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. IFRS 10 remplace SIC-12 *Consolidation – Entités ad hoc* et certaines parties d'IAS 27 *États financiers consolidés et individuels*. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

RAPPORT DE GESTION

IFRS 11 Partenariats

IFRS 11 impose au coentrepreneur de classer sa participation dans un partenariat dans les coentreprises ou dans les activités conjointes. Les coentreprises seront comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence, alors que dans le cas des activités conjointes, le coentrepreneur comptabilisera sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de l'activité conjointe. Selon les IFRS actuelles, les entités ont le choix entre la méthode de la consolidation proportionnelle ou celle de la mise en équivalence pour comptabiliser des participations dans des coentreprises. IFRS 11 remplace IAS 31 *Participation dans des coentreprises* et SIC-13 *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. La Société ne s'attend pas à ce que cette norme ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés puisque Aimia comptabilise déjà sa participation dans PLM, classée comme une coentreprise, selon la méthode de la mise en équivalence.

IFRS 12 Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités

IFRS 12 établit des exigences en matière d'informations à fournir sur les participations dans d'autres entités, comme des partenariats, des entreprises associées, des entités ad hoc et des instruments hors bilan. La norme reprend des obligations d'information déjà en vigueur et en contient un nombre important de nouvelles qui portent sur la nature de la participation d'une entité dans d'autres entités et les risques liés à cette participation. Cette norme peut se traduire par une plus grande quantité d'informations à fournir concernant les filiales d'Aimia et sa participation dans PLM. La Société n'a pas encore déterminé si elle adoptera cette norme par anticipation.

IFRS 13 Évaluation de la juste valeur

IFRS 13 est une norme globale dont les dispositions sur l'évaluation de la juste valeur et les informations à fournir connexes s'appliquent pour toutes les normes IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle précise aussi les informations à fournir sur l'évaluation de la juste valeur. Selon les IFRS actuellement en vigueur, les directives d'évaluation et d'information de la juste valeur sont éparpillées parmi les normes qui exigent l'évaluation de la juste valeur et, dans bien des cas, ne rendent pas compte d'une base d'évaluation claire ou d'informations cohérentes. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Modifications apportées à d'autres normes

De plus, des modifications ont été apportées à des normes déjà en vigueur, notamment IAS 27 *États financiers individuels* et IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*. IAS 27 porte sur la comptabilisation des filiales, des entités sous contrôle commun et des entreprises associées dans les états financiers qui ne sont pas consolidés. IAS 28 a été modifiée de façon à inclure les

RAPPORT DE GESTION

coentreprises dans son champ d'application et à tenir compte des modifications apportées aux normes IFRS 10 à 13. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

- C. En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 1 *Présentation des états financiers* afin de changer les informations à fournir sur les éléments des autres éléments du résultat global, notamment en exigeant qu'ils soient répartis en deux groupes selon qu'ils pourront ou non être reclassés au résultat ultérieurement. Ces modifications doivent s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2012, et leur adoption anticipée est permise. La Société n'a pas encore déterminé si elle adoptera ces modifications de façon anticipée.
- D. En juin 2011, l'IASB a publié une version révisée d'IAS 19 *Avantages du personnel*. La norme a été modifiée pour rendre compte des changements importants apportés à la comptabilisation et à l'évaluation des passifs (actifs) au titre des prestations définies, et impose des obligations d'information supplémentaires. Les principaux changements sont l'élimination de la méthode du corridor, la comptabilisation immédiate du coût des services passés lorsqu'ils sont engagés et la séparation du coût net des prestations définies en ses diverses composantes. Ces modifications doivent s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013, et leur adoption anticipée est permise. La Société n'a pas encore évalué les conséquences de ces modifications ni déterminé si elle les adoptera par anticipation.
- E. En décembre 2011, l'IASB a modifié IFRS 7 *Instruments financiers* pour y inclure des exigences d'informations additionnelles portant sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Ces modifications doivent s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. La Société est d'avis que l'adoption de ces modifications se traduira par la présentation d'informations supplémentaires sur les accords de compensation intervenus entre la Société et Air Canada. La Société n'a pas encore déterminé si elle adoptera ces modifications par anticipation.
- F. En décembre 2011, l'IASB a modifié IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* en vue de préciser certaines exigences liées à la compensation des actifs et des passifs financiers. Ces modifications doivent s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014. Pour l'instant, la Société est d'avis que ces modifications n'auront aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés, étant donné qu'elle est déjà en conformité avec celles-ci.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES

Se reporter à la *note 2* afférente aux états financiers consolidés audités d'Aimia pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ainsi qu'à la rubrique correspondante du rapport de gestion de 2011 pour une description des estimations comptables cruciales d'Aimia.

Pour préparer les états financiers selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), la direction doit faire des estimations et poser des jugements et des hypothèses qu'elle estime être raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose. Ces estimations, jugements et hypothèses influent sur les montants présentés des

RAPPORT DE GESTION

actifs et des passifs, sur l'information à fournir au titre des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés des produits et des charges pour la période visée. Dans les faits, les résultats pourraient différer de ces estimations (voir *Avertissement concernant les énoncés prospectifs*). La direction a recensé divers domaines, dont il est question ci-après, qui nécessitent de sa part un degré élevé de jugement et l'appellent souvent à estimer les conséquences possibles de situations qui, par définition, sont entourées d'incertitudes et pourraient considérablement évoluer au cours des périodes ultérieures.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Société a adopté des contrôles et procédures de communication de l'information qui ont été conçus par le chef de la direction et le chef des finances, avec l'aide de la direction, en vue de fournir une assurance raisonnable que tous les renseignements importants leur sont communiqués. La Société a également adopté des contrôles internes à l'égard de l'information financière visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière d'Aimia est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Au cours de la période intermédiaire terminée le 31 mars 2012, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui aurait eu une incidence importante, ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante, sur les contrôles internes à l'égard de l'information d'Aimia.

En raison des limites qui leur sont inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Le comité de vérification, des finances et des risques a examiné le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés, et le conseil d'administration d'Aimia a approuvé ces documents avant leur publication.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les résultats opérationnels et la situation financière d'Aimia font l'objet d'un certain nombre de risques et d'incertitudes et sont influencés par un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la direction.

Pour de plus amples renseignements et pour une description complète des facteurs de risques capables d'affecter considérablement les activités de la Société, se reporter aux rubriques correspondantes du *rapport de gestion de 2011* et de la *notice annuelle d'Aimia* datée du 22 mars 2012.

RAPPORT DE GESTION

Il est possible que les risques décrits dans les présentes ne soient pas les seuls auxquels Aimia est exposée. D'autres risques qui n'existent pas à l'heure actuelle ou qui sont jugés non importants pourraient se manifester et avoir des conséquences négatives importantes sur les résultats opérationnels et sur la situation financière d'Aimia.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur Aimia et ses entreprises opérationnelles, notamment la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction d'Aimia, datées respectivement du 22 mars et du 16 mars 2012, peuvent être consultés sur le site SEDAR au www.sedar.com ou sur le site Web d'Aimia au www.aimia.com, sous « Investisseurs ».